

RAPPORT N° 02/8-05
au Conseil Municipal

OBJET

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE 1/ 2002

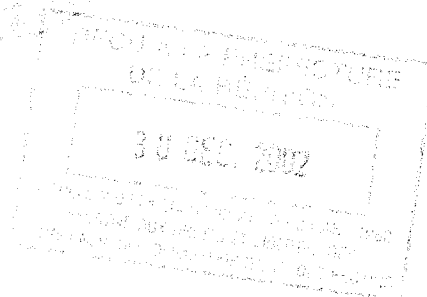
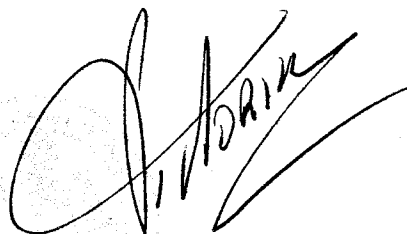
La Décision Modificative au Budget Annexe Assainissement 2002 s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes :

- à 0 € de crédits nouveaux en Section d'Investissement.

Les crédits budgétaires sur le Cmpte 1643 - Emprunts tiennent compte des échéances de prêts du mois de décembre. Ils proviennent d'un virement de crédits du Chapitre 23 – Travaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/8-05
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 18 décembre 2002

OBJET

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE 1/ 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/8-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

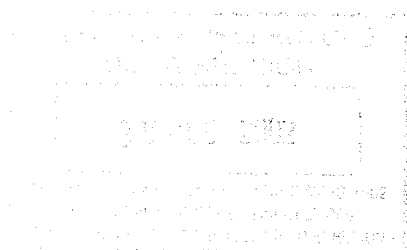
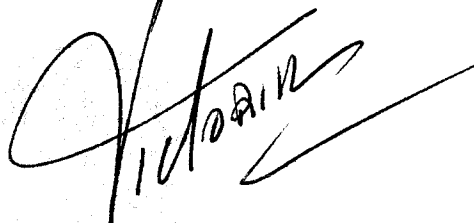
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Adopte la Décision Modificative au Budget Annexe Assainissement 2002 pour prendre en compte le virement de crédit du Chapitre 23 - Travaux, vers le Chapitre 16 - Emprunts en Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE
René Paul VICTORIA



DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2002

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'Investissement

ART.	LIBELLES	P.M. Budget précédent	DEPENSES	RECETTES
1643	Emprunts et dettes assimilés (CLF)	90 962,00	500,00	
2313	Travaux d'A.E.P. Extensions divers réseaux	1 300 284,88	-500,00	
TOTAL.....			0,00	0,00

P.M. Budget précédent = budgets primitif + supplémentaire